



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Tarn

Service Juridique (SJ)
n° 23-1057
Affaire suivie par :
Philippe Cantier
Tél : 05 67 76 58 86
Mél : philippe.cantier@ac-toulouse.fr

69 Avenue Maréchal Foch
81013 ALBI

**L'inspectrice d'académie
Directrice académique
des services de l'Education nationale du Tarn**

Vu :

- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- le décret du Président de la République du 20 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Michel VILBOIS en qualité de préfet du Tarn,
- le décret du 14 septembre 2020 portant nomination de Madame Marie-Claire DUPRAT, Directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn,
- l'arrêté ministériel du 9 novembre 2023 portant nomination de Madame Karine AVRIL dans l'emploi de secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn à compter du 6 novembre 2023,
- l'arrêté du Préfet du Tarn n°81-2023-10-10-00021 du 10 octobre 2023 portant délégation de signature à Madame Marie-Claire DUPRAT, directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn.

ARRETE

Article 1 – En application de l'article 44 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004, délégation de signature est donnée à Madame Karine AVRIL, secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn, à l'effet de signer au nom de Madame la directrice académique des services de l'éducation nationale du Tarn, en cas d'absence ou d'empêchement de celle-ci, les actes pour lesquels la directrice académique a reçu elle-même délégation par arrêté préfectoral du 10 octobre 2023.

Article 2 – Le présent arrêté remplace le précédent arrêté de délégation de signature, pris en ce domaine, le 28 septembre 2020.

Article 3 – La secrétaire générale de la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn est chargée de l'exécution du présent arrêté.
Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département et mis en ligne sur le site de la DSDEN du Tarn.

Fait à Albi, le 10 novembre 2023

L'inspectrice d'académie
Directrice académique des services
de l'Education nationale du Tarn

Marie-Claire DUPRAT

Délais et voies de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication.